



Fiche d'information sur le RJECC pour les notaires



Vous avez **besoin d'aide** dans un dossier transfrontière ?

Successions, régimes matrimoniaux, circulation des actes authentiques, titre exécutoire : les professionnels du droit dont les notaires sont fréquemment confrontés à des affaires transfrontières qui impliquent au moins deux États membres de l'Union européenne. Afin de leur fournir une aide, le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) a été créé.



Objectifs du RJECC ?

Institué par une décision du Conseil de l'UE du 28 mai 2001, le RJECC vise à faciliter la coopération judiciaire et juridique entre les États membres de l'Union. Il peut vous aider, en prenant contact avec le référent de votre profession, à :

- ♦ Obtenir les informations pratiques sur les instruments européens de coopération judiciaire ou sur les droits/procédures des autres États membres.
- ♦ Appliquer des instruments européens.
- ♦ Résoudre une difficulté dans un dossier transfrontière en échangeant avec l'autorité d'un autre État membre.



Son **fonctionnement**

Le RJECC favorise les relations entre les autorités nationales grâce à des points de contact établis dans chaque État membre. Cette coopération entre les autorités vise à apporter une aide aux personnes prenant part à des procédures civiles et commerciales de nature transnationale.

Pour en savoir plus sur le réseau : Les 20 ans du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale, journée accueillie au Conseil supérieur du notariat (CSN)
https://www.youtube.com/watch?v=Re_9abIJoMM



Qui sont ses **membres** ?

Dans chaque État membre, le RJECC est composé d'un ou plusieurs points de contact nationaux et d'acteurs du droit européen : instances représentatives des professions, magistrats de liaison, et autorités centrales désignées par les règlements européens.

En France, le point de contact national est un magistrat de la direction des affaires civiles et du sceau du ministère de la Justice. Expert en matière de coopération civile, il est en relation directe avec les points de contact des autres États membres.

Les notaires, commissaires de justice, avocats aux Conseils et avocats sont membres du RJECC par le biais des représentants de leur profession.

Vous trouverez plus d'informations sur le réseau et ses activités sur le portail Real¹.

1. Portail intranet



La place des notaires au sein du réseau

Le notariat a intégré le RJECC depuis sa création en tant qu'autorité centrale dans le cadre de la Convention relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments (Convention de Bâle). Il est représenté par le Conseil supérieur du notariat.

Le notariat participe activement au réseau notamment en faisant remonter au niveau européen les difficultés d'interprétation et d'application des textes européens en matière civile et commerciale.



Le notariat français est également membre du Réseau notarial européen (RNE)

Les notaires d'Europe ont créé leur propre réseau notarial européen en suivant le modèle du RJECC.

Émanation du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE), le Réseau notarial européen (RNE) a été créé en 2007 dans les États membres de l'UE connaissant le notariat de droit civil. Ce réseau facilite les échanges entre notaires européens et propose des outils utiles pour régler vos dossiers transfrontières.

Site internet : enn-rne.eu/

Contact : rne@notaires.fr



En pratique, que propose le réseau ?

Vous êtes confronté à un dossier transfrontière et vous avez des questions sur les règlements européens, le droit matériel ou procédural des autres États membres ? Plusieurs outils sont mis à votre disposition par le RJECC :

Information sur les droits nationaux et européens

Le RJECC établit des fiches d'information accessibles et gratuites sur la législation, et sur les procédures nationales et européennes.

Des fiches d'information sont disponibles sur un certain nombre de sujets, notamment :

- ◆ Successions
- ◆ Restrictions sur les successions — règles spéciales
- ◆ Médiation familiale
- ◆ Effets patrimoniaux des partenariats enregistrés
- ◆ Insolvabilité/faillite
- ◆ Divorce et séparation de corps
- ◆ Garantie des actifs dans le cadre d'une créance dans les pays de l'UE
- ◆ Délais de procédure
- ◆ Etc.

- ➔ La collection de ces fiches est disponible sur le portail européen e-Justice : e-justice.europa.eu/439/FR/information_on_national_law_information_sheets

Traduites dans toutes les langues de l'UE, elles sont régulièrement mises à jour par les autorités nationales compétentes.

Guides sur les instruments du droit européen

Afin de renforcer l'application efficace et effective des textes de l'Union, le RJECC a également publié un large éventail de guides à l'intention des citoyens et des praticiens. Ces guides, qui fournissent des informations pratiques, sont disponibles dans toutes les langues de l'Union :

- ➔ e-justice.europa.eu/287/FR/ejn_s_publications?init=true



Les autres outils à votre disposition

Le portail e-Justice

Ce site offre un large éventail d'outils et de fonctionnalités très pratiques qui peuvent faciliter l'application concrète du droit européen.

Si vous recherchez des tribunaux et des autorités compétents dans d'autres États membres ou si vous souhaitez obtenir des informations sur la manière dont des instruments européens spécifiques sont mis en œuvre dans les autres États membres (autorités compétentes, exigences linguistiques, coûts, etc.), l'Atlas judiciaire européen en matière civile du portail peut faciliter votre recherche :

- e-justice.europa.eu/321/FR/european_judicial_atlas_in_civil_matters

Vous pouvez également trouver et remplir des formulaires requis par certains instruments de l'UE dans le domaine de la coopération judiciaire civile, notamment le certificat successoral européen :

- e-justice.europa.eu/155/FR/online_forms

Ces formulaires en ligne, disponibles en version dynamique, peuvent être complétés en français puis enregistrés dans la langue de l'État requis.

Le recueil des législations de l'Union européenne en matière civile et commerciale

Ce recueil inclut l'ensemble des règlements et directives pertinents en matière civile et commerciale, ainsi que leurs annexes :

- op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication

L'espace RJECC sur le site justice.gouv.fr

Les podcasts Droit vers l'Europe

Le podcast du ministère de la Justice qui donne les clés pour comprendre et appliquer les instruments de coopération judiciaire en matière civile et commerciale. À chaque épisode, un expert apporte son éclairage sur une question précise.

Le site du Réseau notarial européen (RNE) et son point de contact : rne@notaires.fr

Les sites mis en place par le CNUÉ et le RNE sur les droits étrangers

- ♦ Actes authentiques en Europe - authentic-acts.eu/fr/
- ♦ Annuaire européen des notaires - annuaire-des-notaires.eu/
- ♦ Successions en Europe - successions-europe.eu/
- ♦ Couples en Europe - coupleseurope.eu/fr/home
- ♦ Acheter un bien immobilier en Europe - jachetemonlogement.eu/
- ♦ Personnes vulnérables en Europe - the-vulnerable.eu/

Le site de l'Association du Réseau Européen des Registres Testamentaires

L'espace Entraide civile internationale sur le site justice.gouv.fr

Le site de la Conférence de La Haye où vous trouverez les différentes conventions internationales applicables en droit international privé

Si, malgré la consultation de tous ces outils, vous n'avez pas de réponse à votre question ou bien votre difficulté pratique persiste, n'hésitez pas à contacter le RJECC en reprenant contact avec le référent du Conseil supérieur du notariat à l'adresse suivante : rjecc@notaires.fr

